



# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 8 septembre 2009, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Marie-Thérèse Gervais, M. Marc Simoneau, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Martin Gingras. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Prière et ouverture de l'assemblée.
2. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 3 août 2009.
4. Soumission pour travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé.
5. Remplacement ponceau Route Grosse-Ile, entre le Rang 4 et le Rang 5, et travaux additionnels de pavage.
6. Demande du prix à la tonne pour la fourniture de matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien des chemins municipaux d'hiver 2009-2010.
7. Demande de dérogation mineure de Technofil inc..
8. Formation pour système comptable informatisé.
9. Formation sur la greffe offert par l'ADMQ.
10. Muret entre terrain Marcel Côté et terrain caserne.
11. Période de questions de l'assistance.
12. Demande de la Ferme Gerguy à la CPTAQ.
13. Bois pour le pont donnant accès au lot 306-P.
14. Demande d'appuie de la FQM concernant une décision de la CSST.
15. Déneigement des cours à l'édifice municipal, à la caserne et à la station de pompage pour la saison 2009-2010.
16. Vidange annuel de la fosse septique commune.
17. Acceptation travaux de traitement de surface pour la subvention de 3 500 \$.
18. Demande de M. Claude Charest pour déplacer poteau Hydro-Québec près du 163 rue Dubé.
19. Transfert de 5 000 \$ au service de loisirs.
20. Demande d'aide financière d'ORAPÉ pour le service de collation.
21. Correspondance.
22. Approbation des comptes.
23. États des revenus et dépenses au 31 août 2009.
24. Varia. (projet poste essence, projet éoliennes)
25. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2009-173**

### **Adoption de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2009-174**

### **Approbation du procès-verbal du 3 août 2009.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 3 août 2009, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-175****Soumission pour travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats de l'ouverture des soumissions reçues dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé. Un seul des soumissionnaires invités a déposé une soumission avant 14h00 le 3 septembre 2009. L'ouverture de la soumission s'est effectuée au bureau municipal, le 3 septembre 2009 à 14h05, par Mme Danielle B. Bilodeau, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, en présence de Mme Claire Gosselin, inspectrice en bâtiment et en environnement. Le prix de la soumission est le suivant :

| Soumissionnaire | Prix          | TPS         | TVQ          | Total                |
|-----------------|---------------|-------------|--------------|----------------------|
| EMP inc.        | 132 674.00 \$ | 6 633.70 \$ | 10 448.08 \$ | <b>149 755.78 \$</b> |

**Attendu** que la municipalité a procédé sur invitation pour la demande de soumissions;

**Attendu** que lorsque le coût des travaux dépasse 100,000 \$, la municipalité se doit de procéder par appels d'offre en vertu du Code municipal;

**Attendu** que le montant prévu au budget 2009 pour ces travaux est de 63,000\$, dépassant ainsi de beaucoup le montant disponible pour la réalisation des travaux;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil ne peut accepter la soumission d'EMP inc., au prix de 149 755.78 \$, pour des travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé.

**Que** le montant de 63,000 \$ prévu pour les travaux de réfection de la rue Dubé, soit utilisé pour effectuer d'autres travaux de voirie.

**Adoptée****Résolution : 2009-176****Remplacement ponceau Route Grosse-Ile, entre le Rang 4 et le Rang 5, et travaux additionnels de pavage.**

**Attendu** que le cadre du Programme de l'aide financière provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et des contributions du gouvernement du Québec pour les infrastructures municipales en matière d'eau potable, d'eaux usées et de la voirie locale, la municipalité avait prévu comme travaux, pour maintenir le niveau d'investissement municipal, la réfection d'une partie de la rue Dubé;

**Attendu** que le budget pour la réfection d'une partie de la rue Dubé était de 63 000.00 \$, et que suite à une demande de soumissions, le coût des travaux est de 149,756.00 \$;

**Attendu** que la municipalité ne peut effectuer les travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé faute de budget;

**Attendu** que la municipalité doit remplacer les travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé par d'autres travaux, afin de remplir les conditions d'admissibilité au Programme d'aide financière de la taxe d'accise sur l'essence susmentionné, lequel se termine le 31 décembre 2009;

**Attendu** qu'un ponceau traversant la Route de la Grosse-Ile, entre le Rang 4 et le Rang 5, de 1500 mm de hauteur par 18 mètres de longueur, doit être remplacé avant la période hivernale;

**Attendu** que le coût des travaux pour le remplacement du ponceau est estimé à 17,000.00 \$, taxes incluses;

**Attendu** que ce conseil juge à propos de faire effectuer le pavage d'une partie de la Route Grosse-Ile, soit la partie située entre la Route de la Station et le Rang 5, pour un montant d'environ 46,000 \$;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le remplacement du ponceau de 1 500mm de hauteur par 18 mètres de longueur situé au chaînage 0+923 sur la Route de la Grosse-Ile, dont le coût de remplacement est estimé à 17 000.00 \$, taxes incluses.

**Que** ce conseil autorise également le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à demander, sur invitation, des soumissions pour l'application d'une couche de correction et d'une couche de surface sur une partie de la Route de la Grosse-Ile, soit du parc linéaire à l'intersection du Rang 5, représentant environ 400 mètres.

**Que** la demande de soumissions soit adressée à l'entreprise Sintra inc. (Région Centre-du-Québec) et à Pavage Lagacé & Frères.

**Que** les travaux de pavage sont estimés à 46 000.00 \$.

**Que** les travaux de pavage de la Route de la Grosse-Ile, et le remplacement du ponceau également sur la Route de la Grosse-Ile, dont le coût total est estimé à 63 000.00 \$, remplacent les travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé, prévus dans le cadre du Programme d'aide financière de la taxe d'accise sur l'essence, et ce, afin de maintenir le niveau d'investissement municipal.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2009-177**

#### **Matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien des chemins municipaux d'hiver 2009-2010.**

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix soumis par Michel Côté 2000 inc., soit 13.00 \$ la tonne métrique, pour la fourniture de 500 tonnes métriques de matériaux granulaires 0-3/8 pour l'entretien des chemins d'hiver, représentant un déboursé de 6 500.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le prix inclut la fourniture du matériel granulaire 0-3/8, le tamisage, le chargement, le transport et le mixage du matériel granulaire avec le sel abrasif.

**Que** le matériel granulaire doit être transporté au 477 avenue Provencher à Laurierville.

**Qu'**un total de 35 tonnes métriques de sel abrasif soit mélangé au matériel granulaire 0-3/8, pour ainsi obtenir un pourcentage de sel de près de 7%.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à commander 35 tonnes métriques de sel abrasif auprès de Sel Warwick, dont le coût est estimé à 3 350.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le matériel granulaire 0-3/8 sera payable une fois mélangé avec le sel abrasif.

**Que** le matériel granulaire 0-3/8 et le sel abrasif doivent être mélangés avant ou le 31 octobre 2009.

### **Adoptée**

**Résolution : 2009-178**

**Demande de dérogation mineure de Technofil inc..**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, soumise par Technofil inc., et localisée comme suit : 105 avenue Renaud. L'article visé par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, est l'article 5.2.1, relativement à la marge de recul arrière.

Technofil inc., désire agrandir de 2 890 pieds son bâtiment industriel, lequel est situé dans la zone 6 R/C du plan de zonage de l'ex-municipalité du Village de Laurierville.

En vertu de l'article 5.2.1 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, la marge de recul arrière dans la zone 6 R/C est de 6 mètres. Or, selon le plan déposé par Technofil inc., dans le cadre de son projet d'agrandissement, la nouvelle partie du bâtiment se retrouve à environ 3 mètres de la ligne de lot arrière, pour une dérogation d'environ 3 mètres.

Les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 3 septembre 2009 à 20h00. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de Technofil inc..

Le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande.

**Après délibérations**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de Technofil inc., telle que présentée.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-179**

**Formation pour système comptable informatisée.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une journée de formation offerte par PGGovern, portant sur les nouveautés et améliorations 2009 de l'application PGMegaGest, dans les modules Taxation, Grand-livre et Comptes fournisseurs, laquelle se déroulera le 24 septembre prochain à Drummondville.

**Que** le coût d'inscription est de 200.00 \$, taxes non incluses.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-180**

**Formation sur la greffe offert par l'ADMQ.**

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une journée de formation offerte par l'ADMQ, soit « La gestion du greffe dans la tâche du directeur général d'une municipalité », laquelle se déroulera le 28 septembre prochain à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 180.60 \$, ce prix inclut les taxes, le repas du midi ainsi que le manuel de formation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2009-181**

##### **Muret entre terrain Marcel Côté et le terrain de la caserne.**

**Attendu** que la municipalité a vendu une parcelle de terrain derrière la caserne des pompiers, à Visium Distribution inc., situé au 498 avenue Provencher, dont le président est M. Marcel Côté, afin que l'entreprise puisse agrandir son stationnement et aménager son système septique;

**Attendu** que suite à l'aménagement de la nouvelle partie de terrain, un muret de soutènement doit être installé entre le terrain de la caserne des pompiers et le terrain de Visium Distribution inc.;

**Attendu** que la municipalité possède en inventaire, les blocs de ciment nécessaire aux travaux;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de fournir les blocs de ciment pour l'installation d'un muret de soutènement entre le terrain de la caserne et le terrain de Visium Distribution inc..

**Que** ce conseil s'engage également à fournir un employé municipal pour aider à l'installation du muret;

**Que** Visium Distribution inc. accepte d'assumer les frais pour la location d'un tracteur et de son opérateur, pour l'installation des blocs de ciment.

### **Adoptée**

#### **Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Denis Côté, s'informant si le conseil municipal est satisfait des travaux de débroussaillage effectués par lui-même, et recommande de ramasser quelques grosses roches qui brisent la débroussailleuse.

Le maire mentionne que le conseil est satisfait du travail de débroussaillage effectué par M. Denis Côté, et le service de voirie municipal s'occupera de ramasser les grosses roches qui nuisent aux travaux de débroussaillage.

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois, demandant la définition de milieux humides.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, mentionne que la définition d'un milieu humide apparaît dans le nouveau schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable, et qu'une copie de la définition est disponible au bureau municipal.

- Intervention de M. Jean-Pierre Gohier demandant des nouvelles sur le service Internet haute vitesse en milieu rural.

Le maire mentionne que la MRC de l'Érable a déposé une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour le service Internet haute vitesse en milieu rural.

Le maire, M. Martin Gingras, ne participe pas aux délibérations concernant la prochaine résolution, attendu que ce dernier possède des parts dans la Ferme Lauri (2003) inc..

**Résolution : 2009-182**

**Demande de la Ferme Gerguy à la CPTAQ.**

**Attendu** que la Ferme Gerguy SENC, propriété de M. Germain Bédard et Mme Guylaine Rouleau, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir une autorisation pour la vente d'une partie des lots 431 et 432 du cadastre de la Municipalité de Somerset-Nord à la Ferme Lauri (2003) inc., dont la propriété est contiguë à celle de la Ferme Gerguy SENC.

**Attendu** que la municipalité de Laurierville doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Les terrains visés, sont de classes 4 et 3, selon le classement des sols de l'inventaire des terres du Canada.
- b) L'utilisation des sols demeurent à des fins agricoles.
- c) Le projet soumis ne porte préjudice aux entreprises agricoles du secteur qui désiraient se développer ou diversifier leur production.
- d) Le projet n'ajoute pas de nouvelles contraintes, ni aucun effet négatif additionnel résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale.
- e) Les activités agricoles, institutionnelles et industrielles vont garder leur homogénéité.
- f) L'ensemble du projet préserve pour l'agriculture les ressources eau et sol dans la municipalité et la région.
- g) Le projet n'a pas d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de la Ferme Gerguy SENC, propriété de M. Germain Bédard et Mme Guylaine Rouleau, à l'effet de vendre une partie des lots 431 et 432 du cadastre de la Municipalité de Somerset-Nord à la Ferme Lauri (2003) inc., représentant une superficie d'environ 100 acres.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-183**

**Bois pour le pont donnant accès au lot 306-P.**

**Attendu** que le tablier du pont surplombant la rivière Noire à la hauteur du lot 303-P, copropriété de M. Benoît Marcoux, Mme Lucile Gagné, 2944-5178 Québec inc. et Ferme Lauri (2003) inc., doit être remplacé;

**Attendu** que la municipalité utilise ce pont pour accéder à son lot numéro 306-P;

**Attendu** que la municipalité n'a jamais participé financièrement à l'entretien dudit pont;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que la municipalité fournisse

le bois pour remplacer le tablier du pont surplombant la rivière Noire vis-à-vis le lot numéro 303-P, copropriété M. Benoît Marcoux, Mme Lucile Gagné, 2944-5178 Québec inc. et Ferme Lauri (2003) inc..

**Que** le remplacement du tablier requiert 70 morceaux de pruche 4" X 6"X 6", dont le coût est estimé à 1 600.00 \$, taxes non incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2009-184**

##### **Demande d'appui de la FQM concernant une décision de la CSST.**

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) dans leurs démarches auprès du ministre de la Sécurité public, du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du ministre du Travail, relativement à une décision récente de la CSST demandant la présence minimale de 4 pompiers au moment de quitter la caserne lors d'une intervention, au lieu de la présence de 4 pompiers minimum pour débiter une intervention sur les lieux d'un sinistre, le tout tel que plus amplement relaté dans le projet de résolution soumis par la FQM.

**Que** cette décision fera en sorte, entre autres, que 43 des 47 schémas attestés ne répondront plus aux exigences du ministère de la Sécurité publique.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. Davis Whissel, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe, et au président de la FQM, M. Bernard Généreux.

#### **Adoptée**

##### **Déneigement des cours à l'édifice municipal, à la caserne et à la station de pompage pour la saison 2009-2010.**

**Attendu** que le manque d'information pour prendre une décision dans ce dossier, il est résolu de reporter ce sujet à la prochaine séance régulière du conseil.

#### **Résolution : 2009-185**

##### **Vidange annuel de la fosse septique commune.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à faire vidanger la fosse septique commune située derrière le 102 rue Grenier.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier est mandaté pour demander des cotations à Services Sanitaires Gaudreau inc. et à Protecto-Sol et faire exécuter le travail à l'entrepreneur ayant déposé la cotation la plus basse.

**Que** le coût pour la vidange de la fosse septique commune est estimé à 1450.00 \$, taxes non incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2009-186**

##### **Acceptation des dépenses pour les travaux de voirie pour le Rang 6 Est et le Rang 3.**

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Rang 6 Est et le Rang 3, pour un montant subventionné de

3,500.00 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-187**

**Demande de M. Claude Charest pour déplacer poteau d'Hydro-Québec près du 163 rue Dubé.**

**Attendu** que M. Claude Charest, propriétaire du 163 rue Dubé s'adresse au conseil municipal pour payer les frais de déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec, lequel gêne considérablement, selon ce dernier, les opérations à son entrepôt du 163 rue Dubé, ainsi que dans un moindre niveau la circulation des véhicules avec remorque de 40-45 pieds qui doivent emprunter l'avenue Béland;

**Attendu** que les frais de déplacements sont estimés à ±12 000 \$, selon une estimation préliminaire effectuée par un représentant d'Hydro-Québec;

**En conséquence**, il est résolu unanimement, que ce conseil refuse de payer les frais de déplacements du poteau d'Hydro-Québec, situé près de l'entrée charretière du 163 rue Dubé, attendu le faible impact positif qu'en retirerait la municipalité par rapport au coût de déplacement.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-188**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 5,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-189**

**Aide financière à ORAPÉ.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que la municipalité verse un montant de 300.00 \$ à l'organisme ORAPÉ pour l'année 2009-2010, dans le cadre du service de collations pour les jeunes du primaire, lequel est offert aux familles à faible revenu.

**Que** le service consiste à donner à chaque enfant admissible, une pomme et un fromage à chaque jour d'école durant l'année scolaire.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Lettre de la municipalité de Saint-Ferdinand demandant l'appui de toutes les municipalités des MRC de l'Érable et des Appalaches dans ses démarches auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) concernant l'épandage des matières résiduelles fertilisantes (MRF), afin de s'assurer d'un meilleur contrôle de ces matières.

**Résolution : 2009-190**

**Demande appui de la municipalité de Saint-Ferdinand**

**Attendu** que ce conseil est d'avis qu'il existe présentement suffisamment de contrôle sur l'épandage des MRF, il est résolu unanimement de ne pas appuyer la municipalité de Saint-Ferdinand dans ce dossier.

- Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, approuvant le règlement numéro 2009-02 de la Municipalité de Laurierville, concernant l'imposition de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.
- Lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, attestant le bon état des conduites d'eau potable, et que la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites d'eau potable, n'est pas nécessaire.

#### Liste des comptes

|  |           |
|--|-----------|
| Goudreault Electrique : Ampoule édifice                                  | 35.74     |
| Imprimerie Fillion : Enveloppes  | 97.07     |
| Carte Sonic : Essence 28-07-09   | 98.00     |
| Ministre du Revenu du Québec : Remise prov. août                         | 3,588.57  |
| Receveur Gén. du Canada : Remise féd. août                               | 1,587.91  |
| Salaire : Rémunération des employés en sept. 09                          | 10,030.42 |
| SSQ : Régime ass.-retraite employés sept. 09                             | 1,085.96  |
| L'Excellence : Ass.-collectives employés sept. 09                        | 1,357.10  |
| Financière Banque Nationale : Intérêts et capital sur emprunt            | 15,419.45 |
| Petite caisse : Formation, déplacement, pièce ordi et timbres            | 225.05    |
| Bell Canada : Service pour septembre.                                    | 651.27    |
| Hydro-Québec : Service lumières de rues août 09                          | 857.39    |
| Fonds de l'information foncière : 3 mutations en août 09                 | 9.00      |
| Editions juridiques : Mise à jour code civil et procédure civile         | 91.35     |
| Coop Villeroy : Création site internet et site pour un an                | 820.19    |
| Claire Gosselin : Déplacement et ass.-collective en sept. 09             | 118.61    |
| OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour septembre.             | 101.76    |
| Marie-Paule Turcotte : Matériels pour rideaux à la bibliothèque          | 69.90     |
| Mélanie Moreau : Transport pour tissus et fabrication des rideaux biblio | 30.00     |
| Ferme Raycil inc. : Location pelle mécanique et tracteur pour voirie     | 570.02    |
| Petites mécaniques J.P. : Rép. Débroussailleuse et huile à mixer.        | 23.70     |
| Denis Côté : Location débroussailleuse 40 heures                         | 4,063.50  |
| L. Jam inc. : Transport 2 voyages pierre pour voirie                     | 115.13    |
| Carrière Plessis inc. : 2 voyages pierre pour voirie                     | 387.39    |
| Goudreault Electrique : Trouble compresseur garage                       | 66.51     |
| Fréchette LGL : Devis travaux rue Dubé et services eaux usées édif..     | 3,257.34  |
| J.U.Houle : Matériels aqueduc et service incendie                        | 929.08    |
| Ciments Taschereau : Matériel pour égout pluvial 915 Goulet.             | 507.94    |
| Biolab : Analyses d'eau août 09  | 713.72    |
| Suspension Victo` : Vérification camion, réparations, changement huile.  | 945.21    |
| Garage Alfred Charest :Location tracteur et réparations vitre            | 3 120.34  |
| SCA des Appalaches : Pièces garage et édifice                            | 64.40     |
| Gaudreau Environnement inc. : Service pour août.                         | 4 806.76  |
| Régie de la Mauricie : Service pour août.                                | 2 788.12  |
| Dubois Pontiac Buick GMC : Réparation pick-up.                           | 2 707.28  |
| ORAPÉ : Service pour août.   | 232.50    |

#### Résolution : 2000-191

##### Approbation des comptes.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

#### États des revenus et dépenses au 31 août 2009.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 août 2009, démontrant à cette date, des

revenus de l'ordre de 1 024 624.89 \$, et des déboursés au montant de 832,536.12 \$, laissant un solde en caisse de 299 695.37 \$.

**Varia.**

**Projet poste d'essence.**

Le maire mentionne qu'un nouveau promoteur projette d'acquérir l'immeuble au 472 avenue Provencher afin de redémarrer le poste à essence et le dépanneur. Une analyse du sol est prévue dans les prochains jours afin de déterminer si le sol est contaminé ou non, ainsi qu'une vérification des réservoirs d'essence souterrains. À suivre.

**Projet éoliennes.**

Le maire informe les membres du conseil que la MRC de l'Érable prévoit faire effectuer une étude des vents dans le secteur du Rang Scott à Laurierville, ainsi que dans le Rang 5 d'Inverness, et sur le territoire de St-Pierre-Baptiste, afin de déterminer la possibilité d'implanter des éoliennes sur ces parties de territoire.

**Résolution : 2009-192**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**